Conférence de presse du 21 mars 2014

Davantage de formation initiale pour les adultes - Repenser la formation professionnelle

**Peu de diplômes ou de certificats professionnels en dépit d’un potentiel considérable chez les adultes**

**Une personne sur huit, âgée de 25 à 64 ans, n’a pas de diplôme ou de certificat professionnel. Bien qu’il existe un potentiel considérable, peu d’adultes sans certificat professionnel parviennent à mener à terme une formation initiale. Il s’agit d’améliorer l’accès à l’information, aux conseils et à l’accompagnement, et d’écarter les obstacles financiers. Pour ce faire, les cantons doivent adapter les lois sur les bourses d’études et harmoniser leur action avec l’aide sociale. En outre, davantage de chômeurs devraient pouvoir terminer une formation initiale, grâce aux allocations de formation de l’assurance-chômage.**

Angela Zihler, Cheffe de projet Formation professionnelle, Travail.Suisse

Actuellement, les adultes sans certificat professionnel sont peu nombreux à terminer une formation initiale. En 2012, quelque 6‘400 certificats professionnels ont été délivrés à des adultes. Des études antérieures permettent de supposer que seul un cinquième d’entre eux, soit environ 1‘300, sanctionnaient des formations initiales.

**Accès compliqué à la formation professionnelle**

Le potentiel des adultes sans formation initiale (entre 52‘000 et 93‘000 personnes) est mal exploité. Quels sont donc les facteurs qui compliquent l’accès à la formation de rattrapage ?

L’étude de Travail.Suisse parvient aux conclusions suivantes:

1. Aujourd’hui encore, bien des personnes au sein de la population ne savent pas grand-chose des offres de formation, même chez les formatrices et formateurs professionnels ou les spécialistes des ressources humaines. Les informations pertinentes ne sont accessibles sur les sites internet des cantons qu’au bout de plusieurs « clics ». Et les conseils ne sont pas gratuits dans tous les cantons. C’est pourquoi la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux doivent mener une campagne d’information. Les fédérations et les branches doivent sensibiliser leurs employeurs et faire de la formation de rattrapage leur cheval de bataille. Il faut enfin que les cantons offrent gratuitement des informations, des conseils et un accompagnement aisément accessibles.
2. Ce sont surtout les femmes qui interrompent souvent une formation, faute de temps, car elles sont fortement sollicitées par leurs tâches professionnelles et familiales. Il est donc nécessaire de créer davantage d’offres souples et modulables.
3. Les compétences de base nécessaires (lire et écrire, compter au quotidien, maîtriser la langue officielle locale, connaître les technologies de l’information et de la communication TIC) font défaut chez une partie des adultes sans formation initiale (reconnue). Là aussi, les cantons sont priés de proposer des offres permettant de se préparer à la vie professionnelle (p.ex. préapprentissage destiné aux adultes ou offres combinées).

**Les obstacles financiers sont de taille**

Souvent, les efforts de post-qualifications se heurtent tout simplement à des questions financières. Les actifs sans formation ne perçoivent qu’un faible salaire. Ils ne peuvent pas réduire leur temps de travail pour suivre une formation, faute de pouvoir supporter la perte de revenu, d’autant plus s’ils ont encore des enfants à charge. Dans de nombreux cantons, ils ne peuvent pas obtenir de bourses d’études, soit parce qu’ils ont atteint la limite d’âge, soit parce que le montant des bourses est plafonné. Pour les bénéficiaires de l’aide sociale, se pose en outre le problème suivant: l’aide sociale et les lois sur les bourses d’études ne sont souvent pas harmonisées.

Les chômeurs sans formation initiale ne peuvent guère utiliser leurs périodes de chômage pour se former, étant donné que l’assurance-chômage ne finance une formation professionnelle que dans des cas exceptionnels. La mesure consistant à verser des allocations de formation n’est appliquée que d’une manière restrictive. L’assurance-chômage complète le salaire d’apprenti en versant des allocations de formation, pendant trois ans, à concurrence de CHF 3‘500. Alors que 41‘000 chômeurs sans formation initiale étaient enregistrés en 2012, moins de 500 adultes suivaient une formation, soutenus par l’assurance-chômage qui leur versait des allocations de formation.

Tant que la question des coûts de la vie et ceux de la formation n’est pas résolue, les adultes sans formation initiale seront peu nombreux à pouvoir obtenir un certificat professionnel. C’est pourquoi la Confédération et les cantons doivent affecter davantage de fonds pour encourager efficacement les adultes sans formation.